

Le défi démographique

Le défi démographique consiste à anticiper au mieux les besoins actuels et futurs de la population, en termes d'offre en logements, services, modes de travail, modes de déplacements, d'énergie... dans une optique de développement durable et de préservation des ressources.

Le défi démographique wallon est la résultante de trois dynamiques démographiques majeures, fortement interdépendantes, qui s'exercent en Wallonie : une croissance de la population (près de 0,5 % par an), son vieillissement (un an d'espérance de vie supplémentaire tous les sept ans) et une instabilité de la structure des ménages (+ 10.000 ménages isolés et + 9.000 ménages monoparentaux par an).

- Au cours des dernières années, la population wallonne a augmenté principalement en raison des dynamiques migratoires en provenance des pays frontaliers et dans une moindre mesure des pays de l'Est et du Sud.

Au 1^{er} janvier 2010, la Wallonie comptait 3.498.384 habitants, ce qui représente 32,3 % de la population belge. Entre 2000 et 2010, la Wallonie a connu un accroissement global de sa population de plus de 150.000 habitants, soit presque 100.000 de plus que les prévisions sur lesquelles était basé le SDER de 99 !

En 2007-2009, l'accroissement se répartit à raison de 15 % pour le solde naturel, 30 % pour l'immigration interrégionale et 55 % pour l'immigration internationale (cf. Figure 1).

- Solde naturel : La fécondité reste insuffisante pour assurer le renouvellement naturel de la population. Toutefois, l'allongement de l'espérance de vie maintient les effectifs de population en vie plus longtemps et réduit la mortalité dans les classes d'âge supérieur. La conjonction de ces deux facteurs donne un bilan naturel très légèrement positif.
- Immigration interrégionale : Les migrations vers les autres régions se dirigent surtout vers la Région de Bruxelles-Capitale. C'est le fait principale-

ment de jeunes qui s'y rendent pour les études ou pour un premier emploi. Une fois en couple, avec enfants, ces jeunes parents (de 30-40 ans) optent souvent pour un lieu moins onéreux et de meilleure qualité de vie, et reviennent généralement vers la Wallonie. Les migrations entre régions se font surtout entre Bruxelles et Wallonie, la résultante étant largement au bénéfice de cette dernière.

- Immigration internationale : La population étrangère qui s'installe en Belgique se concentre essentiellement dans la Région bruxelloise dans un premier temps, pour éventuellement, par la suite, se redéployer vers les régions flamande et wallonne, soit en Brabant wallon (Européens, Américains), soit dans

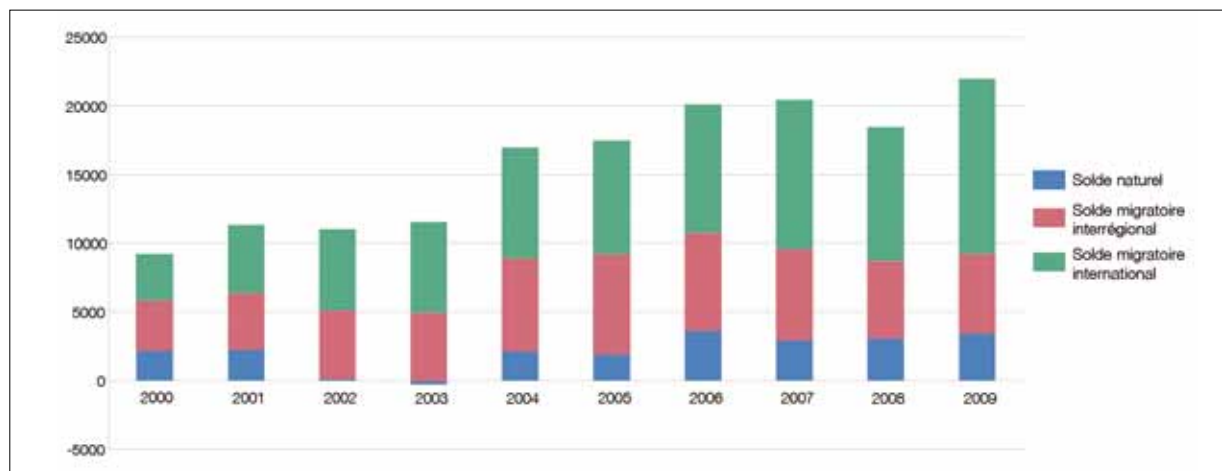


Fig. 1 : Mouvements naturels et migratoires de la population en Wallonie entre 2000 et 2009 (en nombre d'habitants)

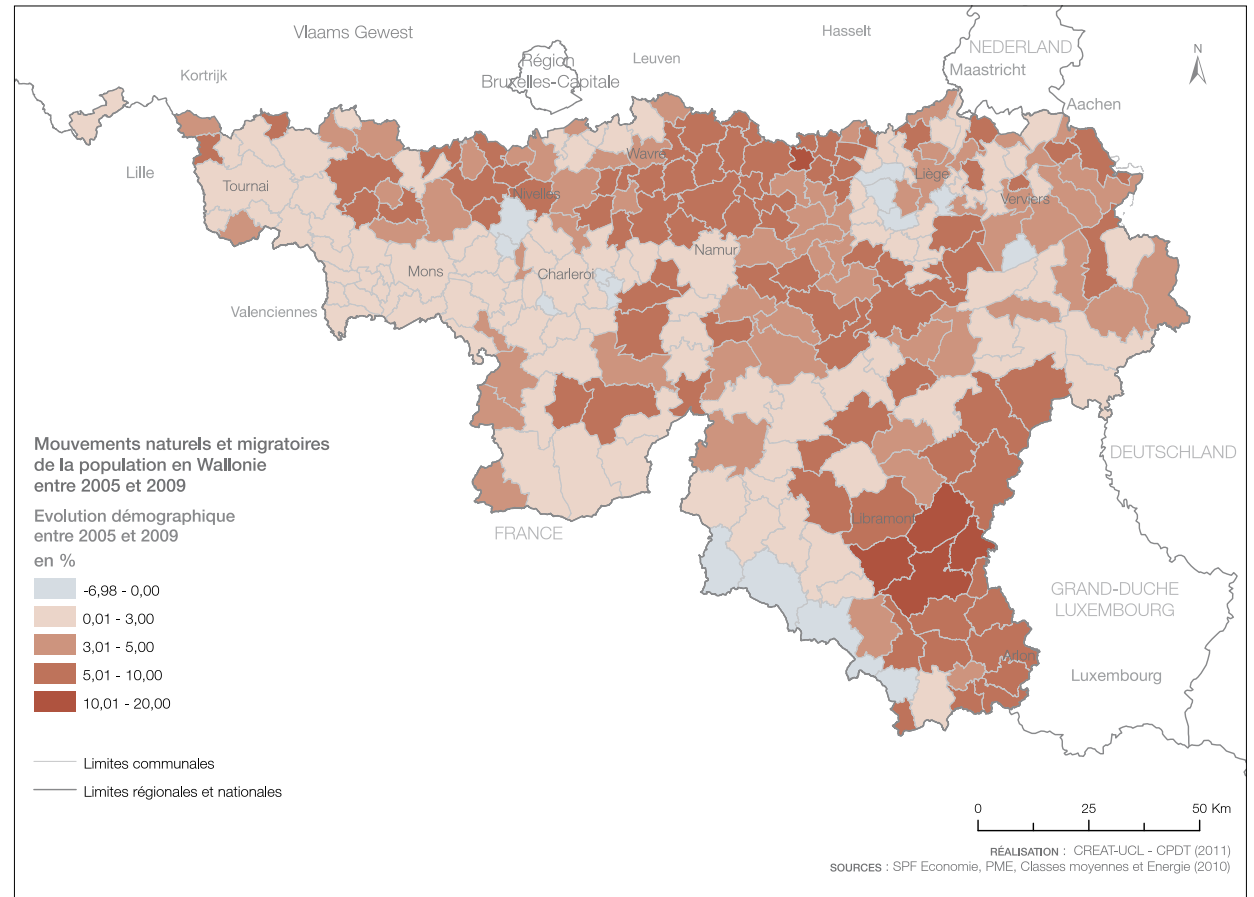
Malgré un solde naturel régulièrement positif, les migrations forment le principal moteur de la démographie wallonne. La part du solde migratoire avec les autres régions (en l'occurrence la région bruxelloise) reste constante tandis que le solde migratoire avec l'étranger s'accroît d'année en année ; il s'agit pour la moitié de phénomènes frontaliers — SOURCE : DGSIE, MOUVEMENTS ANNUELS DE LA POPULATION

Les défis

les centres urbains (Africains et Asiatiques). Toutefois, en Wallonie, plus de la moitié de l'immigration internationale est liée à des dynamiques frontalières de portée plus locale : des ressortissants français, allemands ou hollandais s'installent à proximité de la frontière de leur pays pour des raisons diverses (fiscalité, prix de l'immobilier, cadre de vie).

L'accroissement de population concerne la plupart des communes et sous-régions wallonnes mais des différences sous-régionales peuvent être mises en évidence, puisque les dynamiques migratoires sont loin d'être homogènes sur l'ensemble du territoire (cf. Carte 1). Les stratégies d'installation résidentielle sont surtout liées à des opportunités d'emploi (au sud Luxembourg, notamment), à des logiques foncières (prix moindre du terrain à une certaine distance des pôles d'attrait), au choix d'un cadre de vie ou encore, de manière plus générale, à la présence de logements et de services adaptés aux besoins spécifiques de chacun. En outre, le profil de mobilité est très variable selon l'âge : la frange la plus mobile est celle des jeunes adultes, suivis des adultes d'âge moyen avec leurs jeunes enfants. Les premiers sont surtout attirés par les centres urbains et les pôles universitaires tandis que les seconds investissent clairement les espaces périurbains : toute la partie nord du territoire entre le sillon wallon et Bruxelles est particulièrement attractive pour cette tranche d'âge (30-44 ans) ainsi que le sud-est de la province du Luxembourg.

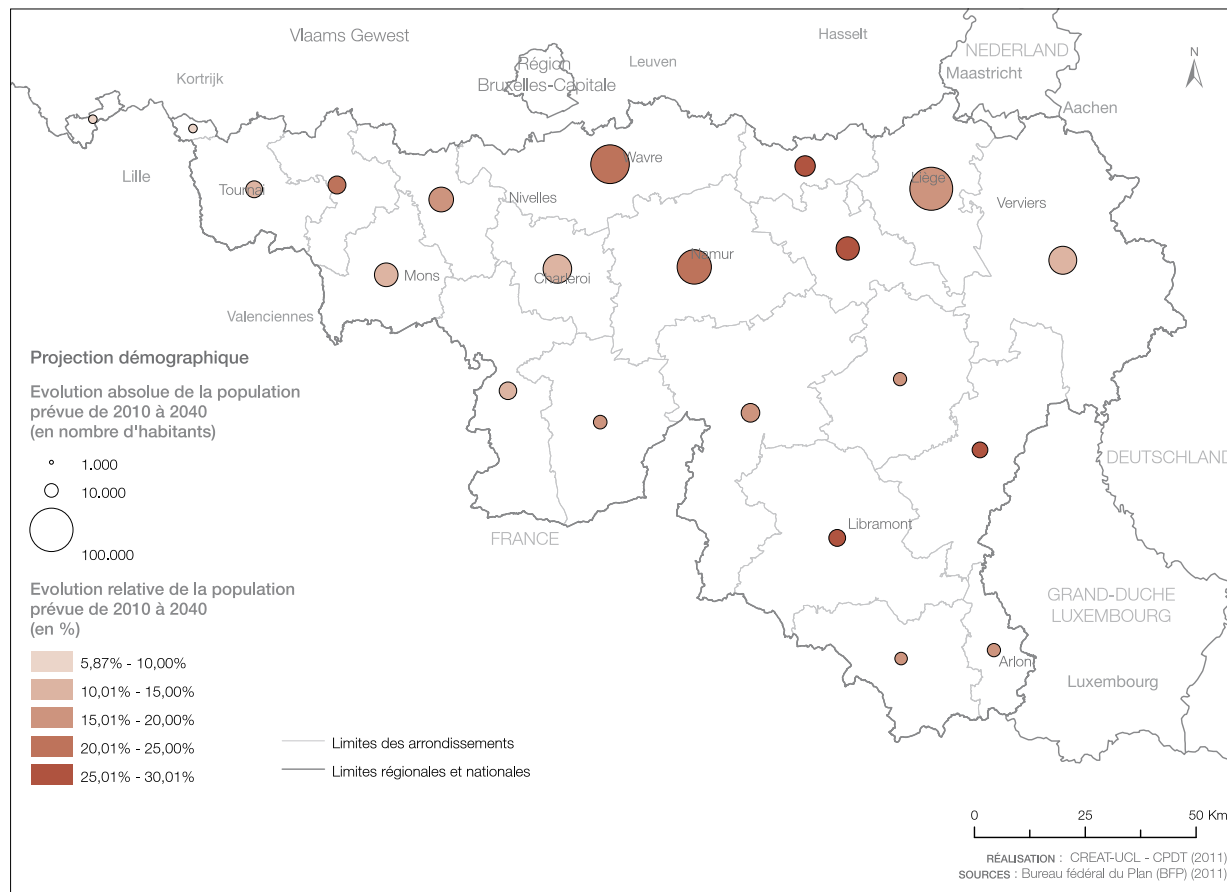
Selon les toutes dernières prévisions du Bureau Fédéral du Plan¹, la population belge va considérablement s'accroître au cours des prochaines décennies en raison de l'allon-



Carte 1 : Croissance de la population wallonne : mouvements naturels et migratoires de la population entre 2005 et 2009

L'accroissement de population concerne la plupart des communes et sous-régions wallonnes. Quelques communes du sud de la Province de Namur et du sud-ouest de la Province du Luxembourg, frontalières avec la France, connaissent toutefois une situation de stagnation et même de léger déclin démographique, ainsi que quelques communes du sillon sambro-mosan. A contrario, dans certaines communes initialement peu peuplées, l'accroissement est spectaculaire en termes relatifs ; c'est surtout le cas dans le sud-est du Luxembourg.

¹ BUREAU FEDERAL DU PLAN Perspectives de population (2008 et 2011). L'accélération des tendances démographiques a amené le Bureau du Plan à revoir à la hausse ses perspectives pour la période 2007-2060 réalisées en 2008. Seuls les résultats globaux sont disponibles au moment de finaliser ce rapport, les chiffres détaillés par classe d'âge et arrondissement sont ceux de l'étude de 2008.



Carte 2 : Projection démographique : évolution de la population prévue de 2010 à 2040 (en nombre d'habitants)

gement de l'espérance de vie, de l'accroissement du taux de fécondité et de la progression de l'immigration (surtout en provenance des nouveaux Etats-Membres de l'Union européenne). La population belge devrait ainsi passer de 10,8 millions en 2010 à 13,1 millions en 2050. En Wallonie, la population atteindrait 3.725.000 habitants en 2020 et 4.085.000 en 2040, soit un accroissement de l'ordre de 227.000 unités entre 2010 et 2020 et 585.000 entre 2010 et 2040 (cf. Carte 2). Le seuil des quatre millions d'habitants serait atteint en 2035.

- La Wallonie connaît un vieillissement sensible de sa population lié à la fois à l'accroissement continu de l'espérance de vie et à l'arrivée massive dans le troisième âge de la génération du « baby boom ».

L'âge moyen de la population wallonne augmente d'un an tous les neuf ans.

En 2010, il était de 40,4 (+2,3 depuis 1990). L'écart se creuse avec la Flandre où le vieillissement est beaucoup plus accéléré et où l'âge moyen était de 41,6 à la même date (+3,5 par rapport à 1990). La baisse de la mortalité devrait se poursuivre, à tous les âges, au cours des décennies futures et entraîner une augmentation sensible du nombre de personnes très âgées. En Belgique, les projections du Bureau Fédéral du Plan prévoient que l'espérance de vie à la naissance progresserait de huit années par rapport à 2010 pour les hommes et de 5,5 ans pour les femmes, et atteindrait respectivement 86,3 et 89,6 ans en 2060.

Pour la Wallonie, les projections à l'horizon 2020 tablent sur un accroissement de 28 % du nombre de personnes âgées de 60 à 70 ans, soit 100.000 per-

Les défis

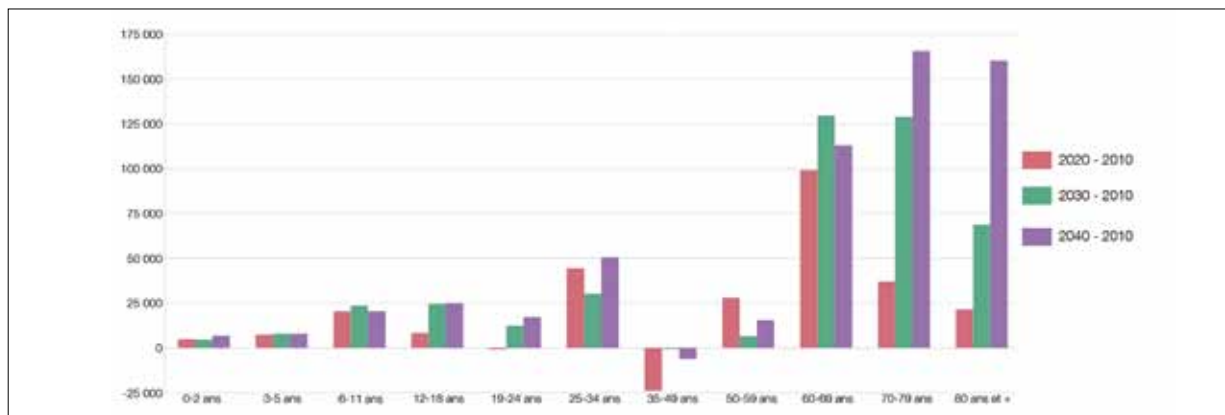


Fig. 2 : Vieillesse de la population wallonne (en nombre d'habitants)

Les perspectives de population montrent un accroissement spectaculaire des effectifs de plus de 60 ans avec par exemple un doublement de la population âgée de 80 ans et plus entre 2010 et 2040 (+160.000 personnes). Mais l'accroissement concerne pratiquement toutes les classes d'âge ce qui signifie que les besoins inhérents à chacune de ces classes d'âge (crèches, écoles, etc.) seront en augmentation à l'avenir

SOURCE : BUREAU FEDERAL DU PLAN (2008). PERSPECTIVES DE POPULATION 2007-2060

sonnes de plus qu'en 2010 (cf. Figure 2). Et d'ici 2040, la population de plus de 80 ans verrait son nombre doubler par rapport à 2010 (+160.000 personnes).

- **L'instabilité de la structure des ménages se marque de plus en plus en Wallonie. Elle se traduit par une augmentation du nombre de ménages isolés et de ménages monoparentaux, allant de pair avec une diminution rapide et continue de la taille moyenne des ménages.**

En 2008, la Wallonie comptait 1.485.090 ménages privés dont 516.023 isolés, 274.633 ménages mo-

noparentaux et 341.696 couples avec enfants. Entre 2002 et 2008, le nombre de ménages isolés a augmenté de 58.000 unités, les monoparentaux de 54.000 unités, tandis que le nombre de couples avec enfants diminuait de 43.000 unités. Le parcours de vie « traditionnel » devient beaucoup plus chaotique et les combinaisons se multiplient. Il s'ensuit une transformation rapide de la structure des ménages qui s'accompagne d'une précarisation de certains ménages au parcours plus instable : le risque de précarité est plus élevé dans les familles monoparentales et chez les personnes isolées, en

particulier les personnes âgées (cf. défi de la cohésion sociale)².

La Wallonie connaît ainsi une diminution rapide et continue de la taille moyenne des ses ménages : celle-ci est passée de 2,54 en 1991 à 2,33 en 2008. Durant cet intervalle, seul le nombre de ménages composés de une et deux personnes a augmenté, tous les autres ont vu leur nombre décroître³. Il en résulte qu'entre 1991 et 2006, l'accroissement absolu du nombre de ménages est supérieur à celui du nombre d'habitants ! Les perspectives actuelles tablent sur un accroissement de 180.000 ménages d'ici 2020 et de 500.000 ménages d'ici 2040. Sachant qu'un ménage correspond, en première approximation à une unité de logement, cela donne une idée de l'ampleur de l'enjeu lié à cette tendance démographique.

Enjeux territoriaux

Avec une population plus nombreuse, plus vieille, plus mobile, plus isolée, au parcours de vie plus instable, de nouveaux besoins se font jour en matière de logements, de services, de modes de travail, de déplacements, d'énergie, etc. Ces besoins, détaillés dans l'approche sectorielle, ont des incidences très nettes sur la structure du territoire ce qui représente un défi majeur en termes d'aménagement, compte tenu de l'inertie importante de cette structure.

² IWEPS (2008). Les Facteurs de précarité – photographie statistique de la situation des hommes et des femmes en Wallonie. 121p.

³ Les « autres ménages » représentent 4% du total des ménages et leur nombre est globalement en diminution ; il s'agit généralement de membres d'une même famille qui habitent sous le même toit : parent âgé, frère et soeur... ou de gens qui habitent en colocation.

- **Aujourd'hui, dans la plupart des cas, l'enjeu démographique pour les communes n'est pas d'ordre quantitatif mais il est dans la recherche d'un équilibre socio-démographique de la population :** jeunes et aînés, couples et célibataires, nationaux et immigrés, fortunés et faibles revenus. L'accroissement démographique a longtemps été considéré par les collectivités territoriales comme un élément positif voire comme un objectif en soi. Il était perçu comme le reflet de l'attractivité et du dynamisme du territoire et associé à un accroissement des recettes fiscales. A l'heure actuelle, ce dogme n'est plus partout d'actualité : certaines communes périurbaines considèrent qu'elles ont atteint un seuil maximal et ne cherchent plus à s'accroître ; certaines communes urbaines renouent avec la croissance démographique après de longues années de déclin, mais celui-ci est souvent le fait d'une population précarisée, ce qui peut placer ces communes dans une situation budgétaire problématique.
- **L'accroissement de population implique une augmentation quantitative à la fois des besoins (en logements, en services, en approvisionnement en eau, etc.) et des pressions sur l'environnement (assainissement des eaux usées, gestion des déchets, mobilité, etc.).** Pour mettre en évidence les enjeux territoriaux liés à cet accroissement, il y a lieu d'examiner d'autres données, notamment la structure d'âge et la typologie des ménages. Par exemple, l'augmentation prévue de 20.000 enfants âgés de six à onze ans en 2020 signifie la création d'au moins 1.000 classes supplémentaires en primaire.
- **Le vieillissement de la population et l'avènement programmé du « papy boom » induisent des enjeux territoriaux importants, en termes de mobilité ré-**

sidentielle et de logements. La mobilité résidentielle (c'est-à-dire la propension à déménager) remonte sensiblement à partir de 65 ans, en lien avec le départ à la retraite, une santé déclinante, le décès du conjoint, etc. Pour certains, le changement de domicile conduit à quitter la Wallonie : vers la côte belge, le sud de la France ou le pays d'origine pour certains anciens travailleurs étrangers. Au sein de la Wallonie, le déménagement de « villégiature » s'observe dans certaines communes ardennaises ou dans une ville thermale comme Spa, mais il n'est pas globalement très significatif. Le retour vers la commune d'origine qu'on a dû quitter au cours de sa vie pour des raisons familiales ou professionnelles est plus fréquent, mais ces mouvements très diffus n'ont pas d'incidences sur la structure du territoire. Par contre, la plupart des personnes âgées restent ou souhaitent rester dans leur environnement proche. C'est, dès lors, à l'échelle locale que se situe le principal enjeu territorial du « papy boom » : de très nombreuses communes manquent de logements et de services adaptés à une population vieillissante. Les personnes âgées ont dès lors tendance à rester dans leur ancien logement devenu sous-occupé, ce qui contraint les jeunes familles à construire de nouveaux logements familiaux et engendre un parc de logements globalement surdimensionné par rapport aux caractéristiques des ménages.

- **Le vieillissement représente un enjeu en termes de mobilité et d'accessibilité aux transports.** Les déplacements des personnes âgées ne sont plus pendulaires ; ils sont surtout liés aux loisirs et aux achats et sont globalement moins nombreux. Ces constats actuels doivent toutefois être adaptés à l'évolution sociétale : les personnes âgées restent plus longtemps actives et en bonne santé ; elles se déplacent, s'occupent de leurs petits-enfants et finalement prolongent

leur mode de vie actif de plus en plus longtemps. A partir d'un certain âge, il devient difficile pour les personnes plus âgées de garder leur voiture. La localisation de leur logement à proximité des services devient alors d'autant plus nécessaire.

- **La fragilisation des ménages a des incidences territoriales majeures, en termes de mobilité résidentielle et de concentration des précarités socio-économiques dans certains quartiers urbains défavorisés et zones de loisirs résidentielles.** En effet, la mobilité résidentielle est très directement liée à la structure des ménages : certains événements de la vie (mise en ménage, arrivée d'un enfant, décès ou séparation, recomposition de familles) ont des effets très nets sur la propension à déménager. C'est évidemment en cas de séparation que la tendance est la plus nette. Aussi, des ménages fragilisés et précarisés ont-ils tendance à se concentrer dans les seuls endroits où ils peuvent trouver des logements et services répondant à leurs besoins : des quartiers urbains et certaines zones de loisirs résidentielles («habitat permanent»). Il s'ensuit un phénomène de dualisation spatiale des territoires et de concentration des précarités socio-démographiques (cf. défi de la cohésion sociale).
- **Les évolutions de la taille des ménages et de leur nombre ont des implications économiques, sociales et environnementales : augmentation du nombre de logements, consommation d'énergie, pollutions, production de déchets.** La nécessité pour chaque ménage de disposer d'un équipement de base fait que les petits ménages consomment proportionnellement davantage (d'énergie, de biens) que les ménages de plus grande taille. De plus, dans les familles monoparentales, la généralisation progressive de la garde alternée a pour effet de doubler le nombre

de biens nécessaires par enfant. Ces phénomènes génèrent ainsi une augmentation de la pression environnementale exercée par habitant et appellent une nécessaire évolution dans les types de logement disponibles.

Leviers territoriaux

- **L'aménagement du territoire n'a pas réellement de prise sur l'augmentation de la population, son vieillissement et la fragilisation des ménages mais il peut développer des stratégies d'adaptation, comme la production de logements et le développement de services rencontrant les besoins d'une population vieillissante :** logements de petite taille, de plain-pied, logements intergénérationnels, résidences services, services à domicile, maisons de retraite, etc (cf. Secteur Habitat et services). Les perspectives de population permettent d'avoir une idée assez précise de l'évolution quantitative et de la localisation de ces besoins. Toutefois, l'instabilité des parcours de vie et les incertitudes liées à l'avenir plaident aussi et surtout pour une nouvelle conception urbanistique et architecturale qui tienne compte de cette incertitude et propose des bâtiments et espaces publics beaucoup plus évolutifs et modulables qu'à l'heure actuelle. Par ailleurs, ces mutations socio-démographiques ne doivent pas nécessairement être perçues comme des phénomènes négatifs : ce sont aussi de formidables opportunités à saisir, en termes économiques et surtout une occasion unique de repenser la manière de vivre ensemble et de créer de nouvelles solidarités.
- **Le territoire offre davantage de leviers d'action en ce qui concerne les phénomènes migratoires.**
A défaut de pouvoir réellement les contrôler, les outils

d'affectation du sol et les stratégies de mise en œuvre foncière permettent de canaliser les phénomènes migratoires en modulant l'attractivité de certaines zones : création de logements par l'urbanisation de nouveaux quartiers, désenclavement de territoires, création d'emplois et de services, etc. Le choix de ces zones au regard de leur localisation représente un levier très important pour renforcer ou non la structure spatiale régionale et locale. En effet, la plupart des migrations ayant une portée locale (les trois quarts des changements de domicile se font au sein de la même commune ou du même arrondissement), c'est dès lors à l'échelle des bassins de vie qu'il y a un nouvel équilibre territorial à rechercher pour éviter la concentration de population vieillie et fragilisée dans les centres urbains. Les dynamiques démographiques et migrations résidentielles en cours ne sont pas spatialement homogènes et entraînent des évolutions différenciées aux échelles sous-régionale et locale. La distinction entre milieux urbains, périurbains et ruraux, notamment, est très nette et a tendance à se renforcer.

- La politique foncière, les primes dans le secteur du logement privé, la production de logements sociaux et la politique fiscale, si elles ne relèvent pas de l'aménagement du territoire au sens strict, constituent d'autres leviers d'actions qui permettent d'orienter la localisation et la structure de la population accueillie.